



# L'ACTU - SOCIALE

## GROUPE TF1

[WWW.CGT-TF1.FR](http://WWW.CGT-TF1.FR) / JUIN 2018/



### 1 - Consultation du C.E. TF1-SA sur les projets de « transfert » des activités de la DSI (Direction des Systèmes d'Information)

Après les salariés de la D.A.G. en 2017, malgré l'avis négatif du C.E. TF1-SA, la Direction a validé l'externalisation de services informatiques pour le 1<sup>er</sup> juin :

- 1- Les salariés du Front Office vers C2S (filiale de BOUYGUES)
- 2- Les salariés du Back Office vers SOGETI (Filiale de CAPGEMINI)

**Pour RAPPEL, la CGT-TF1 n'a pas d'élus au C.E., mais réaffirme son opposition aux transferts de salariés de TF1 vers des sociétés extérieures.**

Une des motivations avancées par la Direction est le **manque de moyens et de compétences** concernant la gestion de transfert d'activités vers le « Cloud ».

**Pour la CGT-TF1, cette transformation doit se construire avec les salariés.**

Les résultats 2017, et ceux du T1 2018, permettent à la Direction d'investir dans des formations adaptées et des recrutements ciblés.

Mais en a-t-elle la volonté ?

### 2 - PETIT MÉMO. ÉCONOMIQUE ET SOCIAL GROUPE TF1 - 2017 /2018 :

- Résultat Net 2017: **136 millions d'€** - Résultat Net T1 2018 : **24 millions d'€**
- Enveloppe d'augmentation individuelle : **1.7 % et 3.4 %** « **aux+ jeunes embauchés** »
- Mais « **ZÉRO** » : **pour 378 salariés TF1-SA (28%), un record inacceptable !**
- Dividendes aux actionnaires : **73 millions d'€**
- Nombre de CDI au 31/12/2017 : **1389 à TF1-SA** (contre 1511 au 31/12/2016)
- Nombre de CDI au 31/03/2018 : **1378 à TF1-SA**

« **On travaille Ensemble, on a une augmentation Ensemble** »

**Pour la CGT, le seul moyen de répartir équitablement le fruit du travail de TOUS, c'est d'attribuer, à TOUS, une augmentation de salaire !**

**Vous souhaitez participer autrement à la vie du Groupe TF1 ?**

**Contactez-nous :**

**Tel. : 01.41.41.12.97 / [syndicat.cgthf1@laposte.net](mailto:syndicat.cgthf1@laposte.net) / TWITTER : [@CgtTf1](https://twitter.com/CgtTf1)**

**Un conseil ? Venez nous rencontrer au 3<sup>ème</sup> étage de l'aile SUD. La suite... : TSVP ►**

### 3 – Changement de courtier d'assurance santé au 1<sup>er</sup> Juillet.



« A compter du 1er juillet 2018, le groupe TF1 change de courtier-gestionnaire en matière d'assurance santé et de prévoyance.

**Gras Savoye sera remplacé par VIVINTER (groupe Siaci-Saint-Honoré) »**

Depuis l'offre de complémentaire santé obligatoire, la CGT-TF1 souhaite qu'un appel d'offre soit ouvert aux « Mutuelles » et non exclusivement aux assurances privées. C'est pour cette raison que nous n'avons pas signé l'accord Groupe TF1 Frais de santé en 2012.

Depuis 2013, cet accord est conforme au « **contrat responsable** » plafonnant certains remboursements (les dépassements d'honoraires et les frais d'optiques à 150 euros).

Pour plus d'informations sur les contrats responsables : connectez-vous sur le site de la caisse nationale d'assurance maladie : [www.amelie.fr](http://www.amelie.fr)

La grande différence entre une « **mutuelle santé** » et une « **assurance santé** » :

- Une compagnie d'assurance vend des produits pour en tirer un bénéfice, qui reviendra aux actionnaires de la compagnie (et non aux adhérents).
- Une mutuelle est une société à but non lucratif. Elle repose sur la solidarité entre ses membres (les mutualisés) pour le remboursement de leurs frais médicaux.

**Proposition CGT-TF1 :** Compte tenu du caractère obligatoire de la souscription, ainsi que des obligations de l'employeur en matière de santé par la mise en place d'actions de prévention. **Nous demandons que la cotisation soit majoritairement prise en charge par l'employeur à hauteur de 60%, 40 % de la somme restant à la charge du salarié.**

### 4 – Élections des représentants au Comité Social et Économique (C.S.E.)

La CGT a combattu la loi travail et les « ordonnances Macron », notamment en raison des dispositions de l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 qui instituent la fusion des instances représentatives du personnel (C.E.+D.P.+CHSCT), en diminuant le nombre d'élus regroupé dans le Comité social et Économique.

**Pour TF1-SA : 12 représentants du personnel en moins !**

Après plusieurs réunions de négociation, la CGT-TF1 vient de signer l'accord relatif à la mise en place du Comité Social et Économique à TF1-SA , avec notamment :

- Le comité social économique : 20 élus titulaires / 20 élus suppléants.
- Une commission des Délégués du Personnel (D.P.),
- Une commission Santé, Sécurité et conditions de travail (C.S.S.C.T.),

Reste à négocier le « Protocole d'accord Préélectoral » pour définir les dates et les modalités des élections qui se tiendront avant le 19 novembre 2018 (échéance des mandats actuels).

**Et si c'était le moment de s'impliquer dans la vie de l'entreprise à nos côtés ?**

Vous souhaitez recevoir nos tracts par courriel ? Envoyez-nous un email à :

**[syndicat.cgfff1@laposte.net](mailto:syndicat.cgfff1@laposte.net)**